



HAL
open science

Deux mille musiciens et musiciennes d'Église en 1790

Bernard Dompnier, Sylvie Granger, Isabelle Langlois

► **To cite this version:**

Bernard Dompnier, Sylvie Granger, Isabelle Langlois. Deux mille musiciens et musiciennes d'Église en 1790. Christiane Demeulenaere-Douyère et Armelle Le Goff. *Histoires individuelles, histoires collectives. Sources et approches nouvelles*, CTHS, pp.221-236, 2012, *Orientations et méthodes* n°23, 978-2-7355-0774-0. <halshs-00491370>

HAL Id: halshs-00491370

<https://shs.hal.science/halshs-00491370v1>

Submitted on 11 Jun 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Deux mille musiciens et musiciennes d'Église en 1790

Bernard DOMPNIER (Centre d'Histoire « Espaces et Cultures », Université Blaise-Pascal Clermont-Fd)

Sylvie GRANGER (CERHIO - UMR 6258, Université du Maine, Le Mans)

Isabelle LANGLOIS (Centre d'Histoire « Espaces et Cultures », Université Blaise-Pascal Clermont-Fd)

Texte rédigé à l'issue de la communication « Les musiciens d'Église en 1790. Étude prosopographique d'un groupe professionnel » présentée lors du 134^e congrès national du Comité des travaux historiques et scientifiques, Bordeaux, 22 avril 2009, *Célebres ou obscurs. Biographies et prosopographies : sources et approches nouvelles*.

Un grand nombre de musiciens d'Église, partout en France, perdent leur poste et leurs revenus à partir de 1790, en raison de la fermeture des chapitres et des abbayes. Les dossiers qu'ils rassemblent dans le but d'obtenir une pension ou un secours constituent une base documentaire de premier ordre pour connaître cette profession dans les dernières années de l'Ancien Régime. Ce riche corpus est aujourd'hui conservé aux Archives nationales à Paris (Comité ecclésiastique, série DXIX) et dans les dépôts départementaux (série L). Il fait l'objet d'une enquête nationale aboutissant à la mise en œuvre d'une base de données prosopographiques gérée par le Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (CHEC, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand), dans le cadre d'un projet soutenu par l'Agence nationale de la recherche.

All over France, after 1790, a large number of church musicians found themselves without a job and without an income, because of the closure of chapters and abbeys. The documents they gathered, with a view to obtaining a pension or financial help provide a first rate documentation for the knowledge of this profession in the last years of the Ancien Régime. This rich corpus is now preserved both in the Archives Nationales in Paris (Comité ecclésiastique, série DXIX) and the Archives Départementales (série L). It is now the object of nationwide research aiming at the establishment of a prosopographic data base managed by the Centre d'histoire «Espaces et Cultures» (CHEC, Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand) within a project funded by the Agence Nationale de la Recherche.

Le monde des musiciens n'est encore trop souvent connu que par ses sommets. Les XVII^e et XVIII^e siècles n'échappent pas à un tel constat même si, depuis quelques décennies, des ensembles musicaux de qualité s'emploient à la patiente exhumation d'œuvres composées par des maîtres provinciaux de talent et à leur restitution fidèle à travers concerts et enregistrements. Plus cette redécouverte progresse, plus s'impose la certitude que la création musicale de l'époque moderne constitue un univers dont la majeure partie demeure encore inconnue. Les musiques d'Église, domaine le plus actif et le plus fécond de la production du temps, en offrent la plus claire illustration. Dans les 130 à 140 cathédrales du royaume, mais aussi dans une grande partie des centaines de collégiales, les maîtres de musique, qui assurent la formation des enfants de chœur et qui dirigent instrumentistes et chanteurs chargés de la solennité du culte, consacrent aussi une part non négligeable de leur temps à la composition, enrichissant et renouvelant de manière ininterrompue les répertoires interprétés à l'occasion des messes et des offices.

La musique d'Église de l'époque moderne constitue donc un domaine caractérisé par une grande vitalité, en dépit d'idées trop facilement reçues sur la stabilité des cérémoniaux, des répertoires et

des usages cantoraux. Pour les chapitres de chanoines, qui régissent l'organisation du culte dans les cathédrales et collégiales, la musique constitue un moyen privilégié pour donner de l'éclat aux cérémonies et, ainsi, asseoir le prestige de leur institution. Aussi profite-t-elle d'une part souvent substantielle des revenus capitulaires, qui va principalement à l'entretien d'un personnel professionnel de clercs ou de laïcs, formés et recrutés avec soin, contrôlés de manière souvent tatillonne. Il n'est pas rare que la carrière de ces musiciens se déroule entièrement à l'ombre des cloîtres au sein du « bas-chœur », et donc dans une catégorie aux contours imprécisément définis, celle des « choriers ». Ce terme généraliste, que nous utiliserons ici, n'est cependant pas attesté partout, et l'une des difficultés de l'enquête réside dans la diversité du vocabulaire des sources pour désigner les musiciens professionnels présents au chœur des églises d'Ancien Régime. Parmi les vocables les plus utilisés, signalons plus particulièrement psalteur, vicaire, officier... qui peuvent dissimuler la réalité du métier concerné. D'autres mots disent la spécialité musicale exercée : organiste, bien sûr, mais aussi serpent, taille, haute ou basse-taille, haute ou basse-contre, concordant. « Chorier » sera ici retenu comme terme générique pour les chanteurs et instrumentistes¹.

Pour l'historien, les musiciens d'Église constituent un groupe professionnel dont l'étude revêt un double intérêt. Il s'agit d'abord d'un métier, au sens le plus usuel du terme, qui peut être analysé selon une approche d'histoire sociale, attentive à la fois aux traits partagés avec le monde de l'artisanat dans son ensemble (tels l'homogamie sociale, la constitution de dynasties ou les contrats d'apprentissage) et aux caractères spécifiques (recrutement lié au « talent », mode de formation original, immersion dans le monde de la culture écrite...). Dans cette approche sociale, la recherche doit s'attacher spécialement à la question de la mobilité géographique, qui semble fréquente dans ce milieu et constitue un élément déterminant dans le déroulement de beaucoup de carrières. La mobilité retient également l'attention pour les perspectives qu'elle ouvre dans le champ de l'histoire culturelle, champ qui constitue le second volet de la recherche sur les musiciens d'Église. La circulation des hommes, qui permet celle des œuvres, informe sur les places jugées importantes pour la formation et la carrière des musiciens, sur les rapports entre Paris et la province, et donc plus largement sur la géographie des espaces culturels. L'enquête sur le monde des choriers apporte aussi des informations sur l'esthétique musicale, qu'il s'agisse des équilibres entre les voix au sein des ensembles vocaux, de la perméabilité entre musique d'Église et musique profane, ou de l'introduction de nouveaux instruments au service du culte ; elle ouvre de la sorte à une histoire du goût et aux mécanismes de la formation de ce goût.

Pour l'ensemble de ces questions, le « bel exemple » du musicien célèbre et bien connu peut constituer une illustration ; il n'aura jamais la force démonstrative de la mise en série des données rassemblées pour un effectif important. Il valait donc la peine, à divers titres, d'engager une recherche se donnant pour perspective une approche globale du groupe social des musiciens.

Pour découvrir cette enquête en cours sur les musiciens anciens, trois étapes sont nécessaires : d'abord le récit de la construction de la démarche en elle-même et la présentation de ses acteurs, puis la découverte des sources qui rendent le projet réalisable, et enfin celle de la base de données et de ses principales applications envisagées.

Genèse, objet et acteurs de l'enquête sur les musiciens en activité en 1790

Le projet de création d'une base de données prosopographiques dédiée aux musiciens d'Église est né de la collaboration d'historiens et de musicologues autour du fonds de partitions découvert à

¹ Ceux-ci prennent place dans les stalles basses, les chanoines occupant les stalles hautes du chœur.

la cathédrale du Puy-en-Velay dans les années 1990². Les rares noms de musiciens recueillis sur ces sept cents pièces, pour la plupart manuscrites et inédites, invitaient à l'enquête biographique, tandis que les indications relatives aux effectifs attisaient la curiosité sur la structure vocale du bas-chœur de cette cathédrale ; les renseignements retrouvés à propos de certaines des compositions suggéraient une circulation d'œuvres, selon des cheminements mystérieux, jusqu'au cœur du Velay, en particulier depuis la vallée du Rhône et le Languedoc d'une part, Paris et la Chapelle royale de l'autre. Les interrogations suscitées par un corpus documentaire à la fois riche et difficile à analyser peuvent ainsi être tenues pour le point de départ d'une enquête qui nécessairement a ensuite acquis sa propre logique.

Ce projet de recherche trouve une seconde origine : en 2001, un colloque sur les maîtrises capitulaires³ a rapproché davantage historiens et musicologues, et confirmé l'utilité d'une étude des musiciens d'Église par croisement des approches, où trouveraient leur place l'histoire sociale et celle des cadres réglementaires, celle des usages liturgiques de la musique et celle des débats qu'ils provoquent. À cette occasion, une première expérience testa des méthodes d'analyse sur un échantillon cohérent : une petite centaine de musiciens en poste en 1790 dans dix églises de cinq villes du Centre-Ouest (Angers, Le Mans, Orléans, Poitiers et Tours)⁴.

La constitution d'une base de données, outil fondamental de la méthode prosopographique, est rapidement apparue comme la voie à privilégier pour permettre une recherche approfondie sur les musiciens. Elle pouvait être conçue selon deux perspectives, que l'on peut dénommer longitudinale et transversale. La première méthode consiste à suivre l'évolution de la musique d'une église sur la longue durée, à partir principalement des registres de délibérations capitulaires et de la comptabilité. Cette voie, empruntée par certains chercheurs, permet de suivre les divers volets de l'activité musicale au sein d'une église au fil des XVII^e et XVIII^e siècles⁵. La confrontation avec des études analogues autorise ensuite des observations plus générales. Une telle option suppose toutefois de longues séries archivistiques, riches en informations sur la musique, ce qui n'est pas le cas de toutes les églises : la cathédrale du Puy-en-Velay, par exemple, ou encore celle du Mans, manquent d'archives. De plus, cette méthode n'autorise de véritables comparaisons qu'à partir du moment où le nombre de cas étudiés est élevé, sans jamais parvenir à donner pour autant une vision d'ensemble des phénomènes.

Aussi a-t-il semblé préférable de retenir l'approche transversale, c'est-à-dire de tenter une coupe présentant la situation d'ensemble à une date précise, à l'échelle du royaume de France entier. Cette méthode permet de réunir de manière plus assurée les informations indispensables pour dresser un tableau complet : cartographie de l'implantation des divers « lieux » de musique, évaluation des effectifs présents dans chacun d'entre eux, typologie des chapelles musicales à partir de leur composition vocale et instrumentale. Une vision large, aussi globale que possible, est indispensable pour renouveler, de manière approfondie, la recherche sur le monde des musiques d'Église. La date à retenir pour une telle étude s'impose sans discussion possible, puisqu'un seul moment de l'histoire a laissé une documentation homogène relative à tous les bas-chœurs : celui de la suppression des chapitres et autres établissements religieux au

² G. Escoffier, *Le patrimoine musical de la cathédrale du Puy-en-Velay (1730-1840) : un outil pour la recherche historique et le développement local* et B. Dompnier, *Répertoire musical, histoire du culte et histoire des sensibilités religieuses*, communications à paraître dans les Actes du colloque de Rouen (octobre 2002) *Bilan, enjeux, perspectives du catalogage des fonds musicaux régionaux*.

³ Les actes de ce colloque ont été publiés en 2003 sous le titre *Maîtrises et chapelles aux XVII^e et XVIII^e siècles*.

⁴ S. Granger, *Tours et détours des musiciens d'Église dans la France du Centre-Ouest aux XVII^e et XVIII^e siècles*, *Maîtrises et chapelles*, p. 291-314.

⁵ Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer les travaux de René Depoutot sur la Lorraine, de Georges Escoffier sur le Puy-en-Velay, de Marie-Claire Mussat sur la Bretagne, de Marie-Reine Renon sur Bourges et de Marc Signorile sur Arles.

commencement de la Révolution. C'est donc la situation à la fin de l'Ancien Régime qui a été placée au cœur de cette étude.

Sur le plan pratique, cette enquête est conduite sous la responsabilité de Bernard Dompnier, du Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » de l'Université Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand), avec le concours de doctorants et d'étudiants de master. Au-delà de ce noyau, s'est développé un réseau national, constitué de collègues d'autres universités et de conservatoires, de professeurs du second degré ainsi que de retraités historiens. Ce réseau permet de progresser méthodiquement dans le dépouillement des archives départementales. Les découvertes et les questions s'échangent sur un forum ouvert sur la Toile, qui renforce les liens tissés au sein du réseau.

Le groupe de recherche a exposé dans un article collectif l'état de l'enquête telle qu'elle se présentait en 2005, à un moment où étaient connus 900 musiciens répartis dans près de 200 établissements⁶. Puis, une table ronde a été organisée en octobre 2007, dont une partie des Actes a été publiée dans la *Revue de musicologie*⁷. Une autre partie, spécifiquement consacrée à l'Auvergne et au Velay, fait l'objet d'un volume édité en 2009 aux Presses Universitaires Blaise-Pascal⁸. Chacun des membres de l'équipe a à cœur de faire connaître l'enquête en cours à la communauté scientifique et des publications collectives et individuelles s'appuyant sur ce programme de recherche font connaître ces musiciens de 1790⁹.

À terme, la base de données sera en libre consultation sur Internet. Un répertoire sera également édité : il procurera les éléments principaux de chacune des notices individuelles et présentera une synthèse d'ensemble sur la profession de musicien d'Église dans la France de la fin de l'Ancien Régime. Ce projet constitue désormais l'un des volets d'un projet plus vaste soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche, projet intitulé « La création des musiques d'Église en France à l'époque moderne » (MUSÉFREM). Historiens et musicologues croisent leurs compétences respectives autour de ce thème pour comprendre les modalités de la création et de l'interprétation propres à ce domaine musical, régi par des finalités qui sont autres que le pur agrément et par la nécessité de se plier aux règles de la tradition et aux contraintes cérémonielles. La carrière de ces compositeurs et interprètes est façonnée pour partie par la nature de leur emploi ; leur profil et leur expérience contribuent en retour à définir les formes que prend la musique dans le culte.

Autour de 1790 : un moment documentaire exceptionnel

En 1790, après la nationalisation des biens de l'Église, la réorganisation du culte catholique par la Constitution civile du clergé vient bousculer les cadres traditionnels : suppression des chapitres, fermeture des abbayes, puis regroupements de paroisses urbaines... Après une phase d'incertitude, l'administration nouvelle met en place des procédures de secours et d'indemnisation. Le personnel employé antérieurement par les institutions supprimées est autorisé à solliciter une pension ou une gratification pour compenser sa perte de ressources. Sont concernés non seulement les musiciens et musiciennes qui intervenaient jusqu'alors dans les célébrations liturgiques, mais l'ensemble des employés des établissements religieux fermés (suisse ou bedeau des cathédrales, garde-chasse des abbayes...). De ce fait, tous sont incités à diverses démarches, ils rédigent des requêtes, rassemblent des preuves de leur activité antérieure, constituent des dossiers. Du même coup, ils se trouvent aussi recensés, répertoriés, suivis par

⁶ Les Musiciens d'Église en 1790.

⁷ *Musiciens d'Église en Révolution, Revue de musicologie*.

⁸ B. Dompnier, dir., *Musique et musiciens d'Église en Auvergne et en Velay*.

⁹ Voir bibliographie. Les travaux collectifs portent sur des régions : Auvergne, Guyenne (Bastien Mailhot, Christophe Maillard et Françoise Talvard, *Musique et musiciens des églises de Guyenne en 1790 : bilan d'étape sur l'enquête collective et la base de données, 134^e congrès du CTHS, Bordeaux, 2009*), Bourbonnais (exposition *Bourbonnais baroque ?*, Souvigny, juin-novembre 2009).

l'administration qui s'efforce de régler chaque cas, d'avance débloquée dans l'urgence en reliquat tardivement versé. On devine les conséquences archivistiques d'une telle agitation paperassière... Les requérants s'adressent théoriquement au directoire de leur district, qui transmet les dossiers au directoire du département chargé de faire la synthèse des demandes pour envoi au Comité ecclésiastique, groupe de travail créé par la Constituante dès le 12 août 1789 « pour préparer le travail des affaires du clergé »¹⁰. Son intense activité, durant un laps de temps pourtant court (de l'ordre d'un peu plus de deux ans), se traduit aujourd'hui par 103 gros cartons et 12 registres qui constituent la sous-série DXIX aux Archives nationales. Chacune de ces 115 cotes a été dépouillée feuille à feuille par les membres du groupe de recherche¹¹. Mais l'administration locale, au niveau des districts et des départements déploie elle aussi une inlassable activité, recensant les cas concernés, étudiant les dossiers soumis, y apposant son avis motivé, proposant tel ou tel niveau d'indemnité... Les traces de cette activité se retrouvent aujourd'hui le plus souvent dans les séries L des dépôts d'archives départementaux, mais aussi dans la série Q¹², ainsi que, parfois, au sein de dépôts municipaux¹³.

Quel que soit aujourd'hui leur lieu de conservation, les documents concernant les musiciens sont d'une très grande diversité. Parmi les plus utiles pour l'enquête, il faut citer les tableaux ou « états », nombreux et répétitifs, qui dressent la liste des pensionnés ecclésiastiques¹⁴ d'une circonscription administrative, commune, district, département. Se présentant sous forme de grandes – parfois très grandes – feuilles, soigneusement structurées en colonnes, ils donnent des renseignements de base : nom, âge, domicile, salaire en 1790, parfois spécialité vocale et ancienneté dans le poste. Une colonne « observations » est en général prévue. Rarement remplie, elle peut, quand elle l'est, délivrer des informations précieuses. Ainsi, dans ce tableau mayennais :

La citoyenne Jeanne-Marie Bertrand rayée provisoirement sur l'état Général ne peut être rangée dans la classe des domestiques puisque l'arrêté du département de Maine & Loire du 8 juillet 1791 dit positivement que cette Citoyenne a été reçue pour le restant de sa vie à la cy devant abbaye du Peray Communauté de femmes en qualité d'organiste moyennant une rétribution annuelle & viagère de la somme de 200 lt. Nul doute que la pièce sur laquelle est bazée ledit arrêté n'ait date certaine & antérieure au 1^{er} janvier 1792. Les dispositions de l'art[icle] 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1792 lui sont donc applicables¹⁵.

Dès 1790, dans de nombreuses églises, les musiciens ont tenté des démarches collectives et ont rédigé ensemble des textes qui bien que s'intitulant souvent « pétition » se placent plus souvent dans le registre de la plainte que dans celui de la proposition ou de l'avis. Ainsi, dans une recherche de pathétique, s'exprime « l'effrayante perspective des Musiciens et chantres attachés à la Cathédrale de Vannes, parmi lesquels il y en a de sexagénaires, d'autres surchargés d'enfants et d'autres enfin qui ne subsistent, eux et leurs parents, qu'à l'abri de leurs appointemens »¹⁶. Ces

¹⁰ J. Tissot-Dupont, Le Comité ecclésiastique de l'Assemblée Nationale Constituante (1789-1791).

¹¹ En particulier par Isabelle Langlois et Françoise Talvard dont il faut ici saluer l'opiniâtreté.

¹² À titre d'exemples : dans le Maine-et-Loire, les documents concernant le chapitre de Saint-Martin d'Angers sont classés en 1Q ; la série Q des Archives départementales de Gironde et du Lot-et-Garonne contient aussi des dossiers individuels.

¹³ Par exemple, la série 1 P des Archives municipales de Nevers.

¹⁴ Par pensionné ou pensionnaire ecclésiastique, il faut entendre tout bénéficiaire d'une pension prise sur le budget affecté aux affaires du clergé, que ce bénéficiaire soit un ecclésiastique au sens strict ou un parfait laïc.

¹⁵ Arch. dép. Mayenne : L 929, état des pensionnaires ecclésiastiques du district de Château-Gontier, non daté [vers an IV (1795-1796)]. Marie-Jeanne Bertand, qui était en 1790 organiste dans une abbaye du Maine-et-Loire, s'est ensuite installée en Mayenne.

¹⁶ Arch. nat. : DXIX/54/150/4, Pétition des musiciens et chantres de l'église cathédrale de Vannes à l'Assemblée nationale, 18 mai 1790.

textes sont donc plus souvent des requêtes, voire des doléances, que des pétitions¹⁷. Ajoutons qu'au pathos se mêle souvent une flagornerie fleurie dont témoigne, à titre d'exemple entre bien d'autres, le début de l'une de ces pétitions collectives :

Les principes d'équité qui dirigent les opérations de l'auguste assemblée nationale, son attention à ménager les intérêts de la classe indigente des Citoyens, rassurent les Musiciens de la Cathédrale d'Autun sur le sort qui leur est préparé. Cependant...¹⁸.

Le grand intérêt de ces textes collectifs, outre les informations qu'ils peuvent contenir sur les statuts, les rythmes de travail, les rémunérations... est qu'ils livrent d'un seul coup l'ensemble – ou du moins l'essentiel – de la structure musicale d'une église. Ainsi les pétitions d'Autun et de Vannes sont-elles signées chacune de 8 noms.

Mais les documents les plus riches dans la perspective de l'enquête prosopographique sont les requêtes individuelles. En effet, leurs auteurs s'y appliquent à expliquer le plus complètement possible leur situation.

Supplie humblement Marie Anne Huet veuve du sieur Carrière Musicien de l'église Cathédrale [de Poitiers], disant que depuis son bas âge elle touche l'orgue à Saint Pierre le Peullier [sic], ainsy qu'à Saint Hilaire de la Celle depuis trant un an sans interruption. Dont voici ce qu'elle en reçoit : ...¹⁹

Pour une reconnaissance intégrale de leurs droits, les musiciens concernés cherchent à mettre en valeur l'ancienneté de leur expérience et procèdent donc à de véritables reconstitutions de carrière. A l'appui de leur demande, ils s'efforcent de fournir des attestations de service, des certificats médicaux, ou d'autres justificatifs. Certains de ces certificats ont été réclamés par les musiciens à leurs précédents employeurs *a posteriori*, lorsqu'ils ont compris de quoi il retournait. Le chapitre de Chartres reçoit ainsi fin juillet 1790 « une lettre du sieur Mielle, maître de musique de l'église de Dol en Bretagne et cy devant musicien de cette église, par laquelle il prie la C[ompagn]ie de lui accorder un certificat de vie et mœurs pour le temps qu'il a été au service de cette église »²⁰. D'autres certificats sont les *attestationes morum* originales que tout chapitre délivre à un musicien qui le quitte avec son assentiment : on devine que ces papiers avaient été conservés précieusement, pliés en quatre ou en six dans les affaires de son bénéficiaire, de déménagement en déplacement, au fil d'une carrière marquée par l'instabilité.

L'ensemble de cette documentation est donc d'une grande richesse. Elle permet de prendre la mesure de l'itinérance dans le déroulement des carrières musicales, et surtout elle autorise à esquisser une analyse qui embrasse plusieurs des dernières décennies de l'Ancien Régime. On l'aura compris : au-delà de la date qu'elle affiche, cette enquête ouvre un chantier autrement plus large que « 1790 » au sens strict.

L'outil majeur : la base de données prosopographiques

La création de la base de données s'est appuyée sur l'expérience et la compétence déjà anciennes qu'avait le Centre de musique baroque de Versailles en matière de bases documentaires pour la musique française des XVII^e et XVIII^e siècles : le logiciel retenu est celui mis au point pour la

¹⁷ S. Wahnich, La pétition : une politisation de la plainte, 1789-1792.

¹⁸ Arch. nat. : DXIX/54/153/8, Pétition des Musiciens de l'Église Cathédrale d'Autun, sans date [vers avril ou mai 1790].

¹⁹ Arch. dép. Vienne : L 233, Supplique de Marie-Anne Huet, Veuve Carrière, 15 octobre 1790.

²⁰ Arch. dép. Eure-et-Loir : G 337, Registre de délibérations du chapitre Notre-Dame de Chartres, fol. 499 r, 31 juillet 1790.

base Philidor²¹. La saisie s'effectue désormais en ligne sur le serveur de Versailles qui centralise et sécurise les données.

À partir de l'étude de trois premiers cartons aux Archives nationales²², la conception des notices a fait l'objet d'un long travail de réflexion et de conception « sur mesure », pour tenir compte de la spécificité de la documentation à traiter. Car au-delà d'une interrogation de type biographique ou topographique (pour connaître l'effectif d'un lieu de musique), l'outil devait aussi permettre des questionnements plus subtils, par exemple identifier les musiciens qui avaient d'abord été enfants de chœur, ou effectuer des tris par profession ou par niveaux de rémunération... et même, si possible, répondre ultérieurement à d'autres interrogations de chercheurs encore à venir. Ces précautions méthodologiques expliquent que chaque fiche comporte de nombreux champs. Toute une partie sert à décrire la notice elle-même : son n°, le corpus des sources, le type de document (document d'archives manuscrit ou imprimé), les dates de création, de modifications, le nom de la personne qui a fait le dépouillement, les photos, la saisie, les corrections... Cette description, austère, est d'autant plus indispensable que l'équipe compte un grand nombre de partenaires. Une autre partie comporte évidemment la description de la source et la cote d'archive, référence qui permettra à tout chercheur de retrouver le document original s'il en éprouve le besoin.

Pour comprendre la réalisation d'une fiche, le plus simple est de suivre le parcours d'un musicien particulier, le sieur Fauquet. Le nom de Fauquet apparaît une première fois dans un document conservé aux Archives nationales, dans un tableau administratif rédigé par le directoire d'Orléans, qui a dressé pour le Comité ecclésiastique la liste du personnel employé dans les établissements religieux du département jusqu'en 1790²³. Retrouver aux Archives nationales des documents concernant les églises d'Orléans est d'emblée particulièrement intéressant puisque, comme on le sait, la documentation locale est sur place très lacunaire, en raison des incendies de 1940 qui ont détruit les archives du Loiret et l'essentiel de la série L telle qu'elle était alors constituée.

Ce tableau donne le sieur Fauquet comme originaire d'Orléans, âgé de 28 ans, et ayant exercé pendant quatre ans en tant que basse-contre à la cathédrale d'Orléans, aux gages de 828 livres. Comme son collègue Chaillou qui le précède dans la liste, Fauquet déclare qu'il « doit dans l'ancien ordre de chose s'attendre à terminer sa carrière au service de l'Église d'Orléans, dont les membres lui auroient certainement accordé une retraite au cas qu'il eut été dans l'impossibilité de continuer ses fonctions ». Le tableau renseigne également sur le sort que la nouvelle administration réserve à ce musicien alors qu'il vient de perdre son emploi. Le directoire du district d'Orléans avait d'abord proposé de lui accorder un traitement de 400 livres, somme finalement convertie en une gratification de 1 000 livres, « une fois payée ». Il a d'abord touché un secours de 200 livres pour parer au plus pressé.

Ce document permet d'établir une première notice. Après la saisie des spécifications techniques dont il a été question précédemment, les parties intéressantes du texte sont transcrites, puis le rédacteur réunit et ordonne les éléments biographiques que contient le document. Ce champ biographique demeure ici relativement pauvre, ce qui est normal puisqu'il est fondé sur un tableau administratif, lui-même assez sec. La notice s'achève par une indexation rigoureuse des noms propres cités, des fonctions musicales, des lieux d'exercice, des dates et des mots-clés qui permettront d'effectuer des recherches thématiques.

Si l'exemple de Fauquet a été choisi, c'est qu'il est exemplaire du bénéfice découlant de la mise en réseau des chercheurs, ainsi que de la nécessité d'une échelle nationale pour une telle enquête. En

²¹ <http://philidor.cmbv.fr/accueil>.

²² Les cartons DXIX 90, 91 et 92, annoncés comme regroupant les « musiciens et officiers attachés à des chapitres et églises ». En réalité, et la suite du dépouillement l'a bien montré, il existe des documents concernant les musiciens dans pratiquement chacun des 103 cartons de la sous-série DXIX. Voir aussi Le Moël Michel, La situation des musiciens d'Église en France à la veille de la Révolution.

²³ Arch. nat. : DXIX/90/755/1.

effet, contrairement à ce qu'indiquait le tableau envoyé à Paris, Fauquet n'est pas né à Orléans, mais dans un village de la Beauce²⁴. Après diverses péripéties consécutives à la fermeture du chapitre d'Orléans, Fauquet est arrêté à Spire en Allemagne en juin 1798, donnant « des signes d'aliénation d'esprit ». Il est alors rapatrié dans son département d'origine. C'est donc aujourd'hui aux archives de l'Eure-et-Loir qu'est conservé un riche dossier le concernant²⁵, dans lequel se trouvent de nombreuses pièces, dont un beau certificat autographe qui précise sa situation en 1790 :

« J'ai été chantre basse contre dans l'église de Sainte Croix à la Cathédrale d'Orléans grand ville aux appointements de huit cents livres payé en argent par chaque année la somme de quatorze livres d'argent par semaine payé tous les samedys après la grande Messe du Choeur de la Cathédrale chantée par Monsieur le Receveur des Messieurs du chapitre les chanoines de la cathédrale d'Orléans. Sébastien Fauquet. »

Dans le même dossier une déclaration du commissaire exécutif d'Orléans apporte des précisions intéressantes sur l'un des postes antérieurs de Fauquet et révèle que sa folie est antérieure aux « événements » :

« Le citoyen Sébastien Fauquet [...] a été effectivement attaché au ci-devant chapitre de Ste-Croix après l'avoir été à celui de St Aimans [*sic*] en qualité de basse-contre, et il a exercé cet état jusqu'à la fermeture des églises, lors de la suppression du culte, au commencement de l'an Deux. Son père est un pauvre journalier qui, après avoir demeuré longtemps à Orléans rue de la Tour Neuve, réside depuis deux ans à Brou, département d'Eure et Loir.

Sébastien Fauquet était connu dans les deux chapitres de Ste Croix et St-Aimans pour être sujet à des excès de folie, souvent dans la belle saison, il allait courir la campagne, et il revenoit à son poste lorsque son excès étoit passé. »

Ces documents permettent d'établir une nouvelle notice dans laquelle la partie biographique prend de l'épaisseur.

Mais une troisième notice vient compléter ce portrait. Celle-ci est nourrie des dépouillements menés dans un troisième lieu de conservation, et dans un tout autre type de source, qui n'est plus lié à la période révolutionnaire. Un registre de délibérations capitulaires de la cathédrale d'Orléans, miraculé des Archives départementales du Loiret, livre la date exacte de l'entrée en fonction de Sébastien Fauquet, le 10 juin 1786 :

« Le chapitre a reçu le nommé Sébastien Fauquet âgé de 25 ans, natif de St-Amand, diocèse de Chartres, musicien chantant la basse contre aux gages de 14 livres par semaine »²⁶.

Ainsi se trouve corrigé, et complété le tableau trouvé à Paris. On mesure la richesse que recèlera la base de données *in fine*, lorsque ce type de travail aura été effectué pour tous les musiciens d'Église actifs en 1790.

Cette enquête a également pour but de cartographier l'activité musicale à la fin de l'Ancien Régime, grâce aux outils annexés à la base de données, et notamment au Système d'information

²⁴ « L'an mil sept cent soixante deux le vingt janvier a été baptisé par nous curé soussigné Sébastien Joseph fils de Joseph Fauquet et de Marie-Louise Gadeau ses père et mère ; le parrain a été Pierre David qui a signé avec nous, la marraine Jeanne François Courtin qui a déclaré ne scavoir signer » [Arch. dép. Eure-et-Loir, BMS numérisés, paroisse Saint-Éman]. Le village de Saint-Éman est situé dans le diocèse de Chartres, à 5 kilomètres d'Illiers (aujourd'hui Illiers-Combray).

²⁵ Arch. dép. Eure-et-Loir : L 36/b7 (dépouillement Sylvie Granger).

²⁶ Arch. dép. Loiret : 51 J 5, Registre de délibérations du chapitre Sainte-Croix d'Orléans [4 février 1786-21 novembre 1790], fol. 11 v (dépouillement Sylvie Granger).

géographique. Isabelle Langlois a expérimenté ces nouveaux outils pour établir de premières cartes dans le cadre de plusieurs études coordonnées par Bernard Dompnier sur la musique et les musiciens en Auvergne.

Un premier travail cartographique permet de dresser un état des lieux de musique en Auvergne en 1790 [Illustration n°1]. Les collégiales, souvent vues comme lieux de musique, ne le sont en fait pas toujours (symbole vide). Même en tenant compte de cette restriction, la carte révèle un maillage musical d'une densité difficilement imaginable de nos jours.

D'autres cartes sont non pas statiques, mais dynamiques, et font apparaître des flux et des axes privilégiés de circulation. L'exemple de la collégiale Saint-Amable à Riom²⁷ met en évidence les liens avec Bourges et son diocèse, tandis que les musiciens venus du sud ne représentent qu'une part marginale de l'effectif rimois²⁸ [Illustration n°2]. Au-delà de ces exemples auvergnats, la perspective est bien entendu celle d'une cartographie nationale de l'activité musicale, et des déplacements de la cohorte des musiciens de 1790.

Dans l'histoire de cette enquête en pleine expansion, tout bilan ne saurait être que provisoire. La carte des dépouillements en cours se modifie un peu chaque mois [Illustration n°3]. À la date du présent texte (juin 2009), il reste moins de la moitié des départements à explorer, essentiellement situés dans l'est de la France, où le réseau souffre d'un déficit de correspondants. La base de données comporte près de 3 200 notices, concernant plus de 2 000 chanteurs et instrumentistes, enfants de chœur non comptés. Il est assez difficile de dire quelle proportion cela représente de l'effectif global des professionnels employés par les églises cathédrales, collégiales ou monastiques. Certes, la totalité de la sous-série DXIX ayant été dépouillée et saisie, l'ensemble du territoire est censé avoir été balayé par ce biais. Cependant, on le sait, certains départements n'ont pas transmis les dossiers de leurs musiciens à Paris, pour des raisons que nous ignorons²⁹. Par ailleurs, les sources, locales ou nationales, comportent des lacunes. La documentation peut être en partie perdue, ou certains musiciens n'ont pas déposé de dossier. Même lorsque les dépouillements locaux seront terminés, une fraction des effectifs manquera toujours à l'appel. Malgré ces restrictions, la base de données peut prétendre à un effectif final de 2 500 à 3 000 individus : il s'agira là du plus important corpus jamais rassemblé sur un sujet de cet ordre. De plus, les sources utilisées se prêtent remarquablement à l'étude sérielle en raison de leur relative homogénéité, ce qui favorisera des travaux sur une grande variété de thèmes, à partir d'interrogations diversifiées, tant en histoire qu'en musicologie.

Le portrait d'un groupe professionnel, jusqu'alors resté caché dans l'ombre de quelques grandes figures de la musique baroque, telles que Charpentier ou Rameau, émerge d'ores et déjà au fil de cette enquête.

Bernard DOMPNIER
Sylvie GRANGER
Isabelle LANGLOIS

²⁷ F. Talvard, Les musiciens du chapitre Saint-Amable de Riom, *Musique et musiciens d'Église en Auvergne et en Velay*.

²⁸ Pour d'autres exemples d'itinéraires suivis par les musiciens, voir la contribution de Marie-Claire Mussat dans le même volume.

²⁹ Un cas emblématique, qui concerne de près l'une des auteurs de cet article, est celui de la Sarthe : son effectif musical en 1790, reconstitué à partir des sources locales se monte à près de soixante-dix musiciens et musiciennes, mais aucun dossier les concernant n'a finalement émergé du dépouillement intégral de la sous-série DXIX.

BIBLIOGRAPHIE

Groupe de Prosopographie des Musiciens, « Les musiciens d'Église en 1790. Premier état d'une enquête sur un groupe professionnel », *Annales historiques de la Révolution française*, 2005, pages 57 à 82.

Musiciens d'Église en Révolution, Revue de musicologie, tome 94, 2008, n°2, p.271-573.

Da Silva Nathalie, *Le chapitre cathédral de Clermont et l'Opus dei au XVIIIe siècle : 1691-1791*, mémoire de maîtrise d'histoire, Clermont-Ferrand, 1992.

Dompnier Bernard, dir., *Maîtrises et chapelles aux XVII^e et XVIII^e siècles. Des institutions musicales au service de Dieu*, Presses Universitaires Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 2003.

Dompnier Bernard, dir., *Louis Grénon, Un musicien d'Église au XVIII^e siècle*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2005.

Dompnier Bernard, dir., *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2009.

Dompnier Bernard, dir., *Musique et musiciens d'Église en Auvergne et en Velay (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, à paraître.

Escoffier Georges, *Entre appartenance et salariat : les conditions sociales des musiciens en province au XVIII^e siècle à travers l'exemple du Puy-en-Velay*, thèse de doctorat de musicologie, ÉHÉSS, 1996.

Granger Sylvie, *Musiciens dans la Ville, 1600-1850*, Paris, Belin, 2002.

Granger Sylvie, Le dernier organiste du dernier orgue de l'abbaye : Nicolas Boutelou (1739-1803), *Vincentiana, Le Bulletin des Amis de l'Abbaye Saint-Vincent [du Mans]*, n°3, septembre 2007, p.23-27.

Granger Sylvie, Trois chœurs de l'Ouest à la veille de la Révolution (Le Mans, Sées, Laval), dans Hervé Guillemain, Stéphane Tison et Nadine Vivier, dir., *La Foi dans le Siècle, Mélanges offerts à Brigitte Waché*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p.53-64.

Granger Sylvie, Un chantre borgne à la voix forte dans une petite collégiale du Maine à la fin du XVIII^e siècle, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* (à paraître fin 2009).

Granger Sylvie, L'étonnant destin d'un musicien né dans le Maine : François Granger, organiste (1758-1836), *La Province du Maine* (à paraître fin 2009).

Le Moël Michel, La situation des musiciens d'Église en France à la veille de la Révolution, *Recherches sur la musique française classique*, s.l., 1975, p.191-243.

Le Moigne-Mussat Marie-Claire, *Musique et société à Rennes aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Genève, Minkoff, 1988.

Mailhot Bastien, *Musique et musiciens dans les églises collégiales du diocèse de Clermont aux XVII^e et XVIII^e siècles*, master recherche d'histoire, Clermont-Ferrand, 2007.

Maillard Christophe, *Le chapitre et les chanoines de la « Noble et Insigne Église de Saint-Martin de Tours » au XVIII^e siècle (1709-1790)*, thèse de doctorat d'histoire moderne, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III.

Renon Marie-Reine, *La maîtrise de la cathédrale Saint-Étienne de Bourges du XVI^e siècle à la Révolution*, chez l'auteur, 1982.

Renon Marie-Reine, Les musiciens de la Sainte-Chapelle de Bourges au XVIII^e siècle, *Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry*, Bourges, 2007, n°171, p.3-29.

Signorile Marc, *Musique et société : le modèle d'Arles à l'époque de l'absolutisme (1600-1789)*, Genève-Paris, Éditions Minkoff, 1993.

Talvard Françoise, La maîtrise de la cathédrale de Rodez aux XVIIe et XVIIIe siècles, *Cahier Philidor*, Centre de musique baroque de Versailles, 2005.

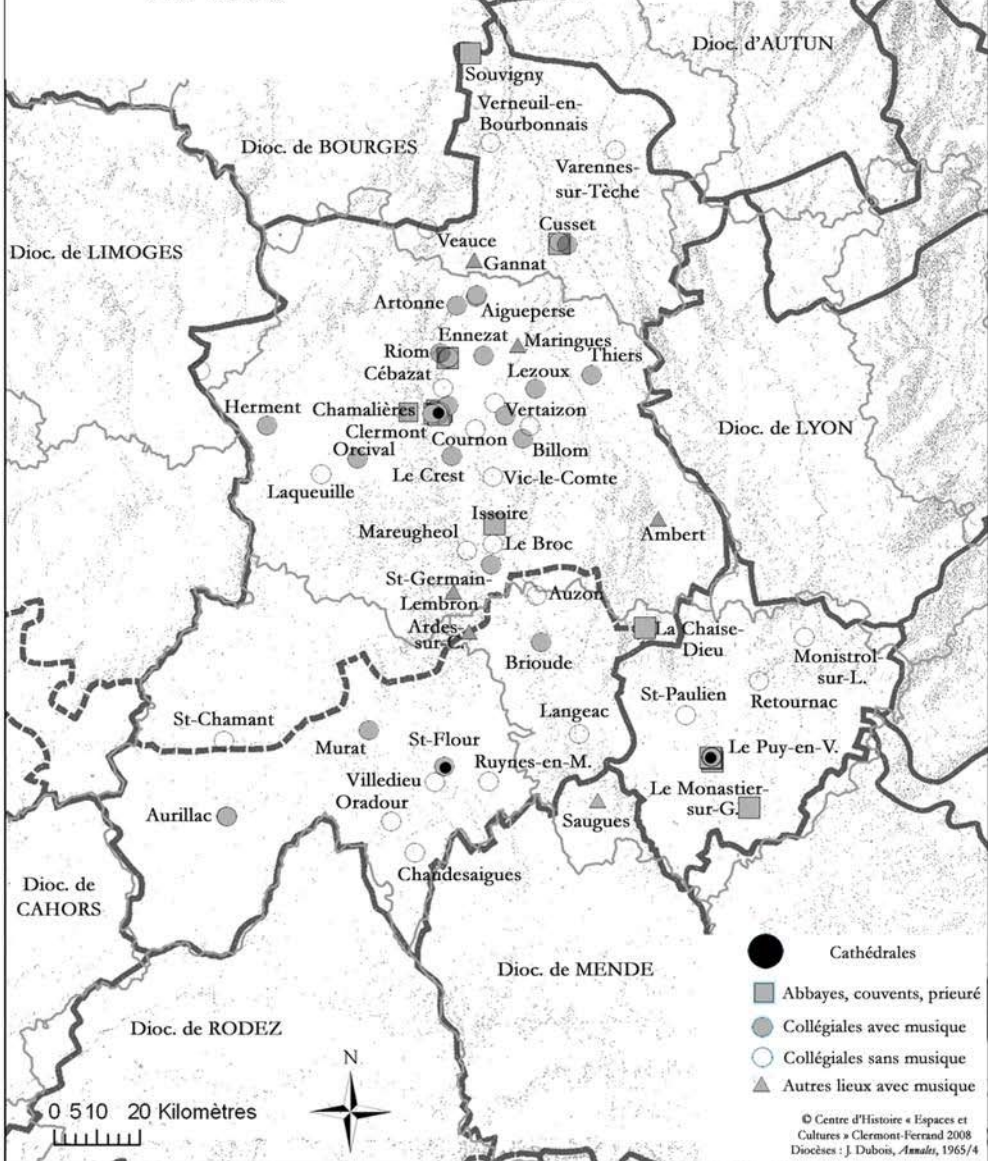
Tissot-Dupont Jérôme, Le Comité ecclésiastique de l'Assemblée Nationale Constituante (1789-1791), De *L'Histoire apologétique* de Durand de Maillane à la recherche moderne, *Revue d'Histoire de l'Église de France*, tome 90, n°225, 2004, p.427-452.

Wahnich Sophie, La pétition : une politisation de la plainte, 1789-1792, *Annales de l'Est*, n°2, 2007, p.71-87.

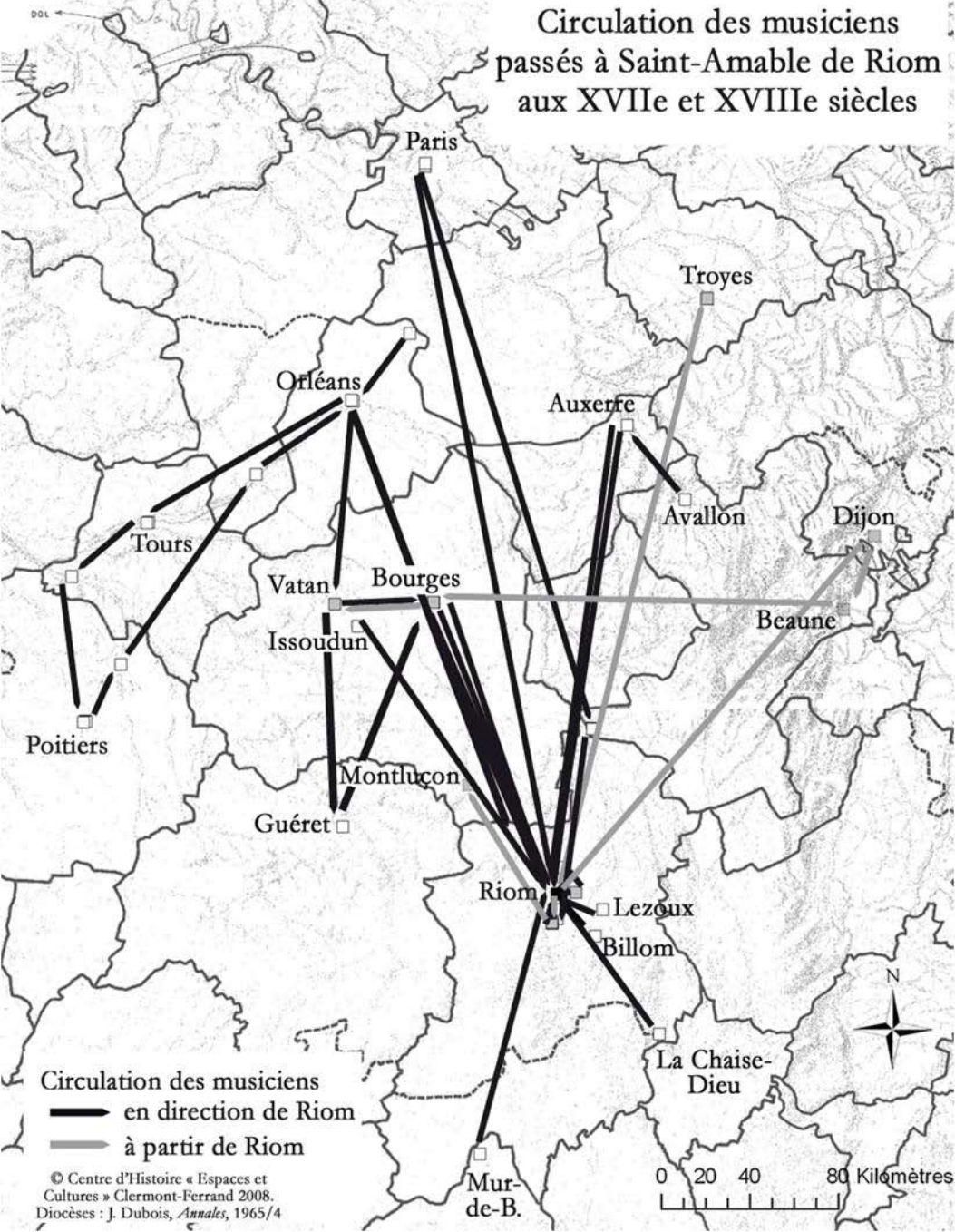
Légende des illustrations

1. Lieux de musique d'Église des diocèses de Clermont, Saint-Flour et Le Puy à la fin de l'Ancien Régime. © Centre d'Histoire « Espaces et Cultures », 2009.
2. La circulation des musiciens passés par la collégiale Saint-Amable de Riom aux XVIIe et XVIIIe siècles. © Françoise Talvard et Centre d'Histoire « Espaces et Cultures », 2009.
3. Carte des dépouillements de la série L des Archives départementales. © Centre d'Histoire « Espaces et Cultures », 2009.

Lieux de musique en Auvergne et Velay en 1790



Circulation des musiciens passés à Saint-Amable de Riom aux XVIIe et XVIIIe siècles



Prosopographie des musiciens d'Église en 1790

État des dépouillements de la série L des Archives départementales
(Centre d'Histoire "Espaces et Cultures", juin 2009)

